

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 mai 2018, le conseil a adopté le règlement suivant:

- *Règlement 2018-390 décrétant une dépense et un emprunt de 680 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, égout et voirie de la 102^e Rue et la 34^e Avenue.*

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 20 juin 2018 le règlement no 2018-390.

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beauceville, ce 21 juin 2018.